

No 46

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Susanne Barthassat, Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Gabriela Sonderegger, MM. Julien Barro et Laurent Coppex

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **191-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 195'000.-- pour la réalisation de travaux forestiers et de maintien de la forêt de Pinchat sise sur les parcelles communales n° 2493, 2495 et 3014.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
5. Motions
 - 5.1 Motion **034-2019 P** : Pour une mobilité douce cohérente à Carouge.
6. Postulats
7. Résolutions
8. Pétitions
 - 8.1 Pétition **014-2019 R** : Avant-projet de densification secteur Moraines/Pinchat.
 - 8.2 Pétition **015-2019 R** : Pour une nouvelle voie de décharge du réseau de trams à Carouge.
 - 8.3 Pétition **016-2019 R** : Pour que Carouge, ses habitants, ses artisans et ses commerçants retrouvent une grande fête de printemps dans le Vieux-Carouge.
 - 8.4 Pétition **017-2019 R** : La nouvelle Direction de l'Hôpital de la Tour décide de fermer les Urgences de la Clinique de Carouge la nuit.
9. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019 est approuvé par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Interdiction de l'utilisation de produits en plastique à usage unique

La commune de Carouge s'est fixé en 2018 l'objectif de réduire les déchets incinérés de 30% en 3 ans et devenir ainsi la première Ville suisse « zéro déchet ».

Pour atteindre cet objectif et rejoindre les autres villes d'Europe déjà engagées dans cette démarche, nous avons besoin de la participation de chacune et chacun. Chaque geste compte pour contribuer à faire de notre commune, de notre pays et même de notre planète un endroit où il fait bon vivre.

Ainsi dès le premier janvier 2020, la Ville de Carouge interdira l'utilisation de produits en plastique à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public. L'interdiction concernera les marchés, les manifestations, les terrasses d'établissements publics ainsi que les installations saisonnières.

La suppression vise les produits en plastique à usage unique comme, par exemple, les sacs en plastique, les couverts (fourchettes, couteaux, cuillers, baguettes), la vaisselle (gobelets, verres, assiettes, bols, pailles, bâtonnets mélangeurs pour boissons, etc.), les tiges pour ballon de baudruche, les récipients et contenants pour aliments ou boissons tels que les boîtes destinées à la consommation immédiate ou à l'emporter.

Les produits et contenants réutilisables sont encouragés. Tous les produits compostables qui affichent la norme EN-13432 sont tolérés. Des conditions spécifiques seront appliquées aux manifestations en fonction de leur envergure.

Les divers règlements impactés sont actuellement mis à jour afin d'être disponibles dès le début de l'année 2020. La Commune met en place un support logistique par les services, ainsi que des mesures d'accompagnement, notamment pour les associations. Le détail sera communiqué lors des séances des manifestations concernées en 2020.

Communications de M. Walder :

M. Walder n'a pas de communication particulière.

Communications de Mme Hiltbold :

Permanence désendettement en partenariat avec la Fondation genevoise de désendettement

Une nouvelle permanence a été mise sur pied afin de lutter contre l'endettement et le surendettement à la faveur du protocole signé le 31 octobre dernier entre la Fondation genevoise de désendettement, représentée par son président, Me François Bellanger et la Ville de Carouge, représentée par moi-même.

La Ville de Carouge et la Fondation genevoise de désendettement souhaitent à travers cette prestation renforcer l'aide en particulier auprès des jeunes adultes et des primo-endettés. En effet, les jeunes adultes sont particulièrement concernés : 80% des personnes surendettées ont contracté leurs premières dettes entre 18 et 25 ans.

La Fondation genevoise de désendettement accorde des prêts sans intérêts et, selon l'analyse de la situation, un don peut être octroyé afin de compléter le prêt. Cette prestation s'adresse à toute personne résidant à Carouge, ayant contracté des dettes et qui souhaite entrer dans une démarche de désendettement.

Une première permanence a eu lieu le 28 novembre et ce fut déjà un succès avec trois jeunes personnes qui ont pu en bénéficier. La prochaine permanence aura lieu le 30 janvier 2020. Les permanences ont lieu les derniers jeudis du mois au service des affaires sociales, au 3 rue de la Débridée, de 9h à 11h et sans rendez-vous.

Goûter de Noël

Cette année, nous avons changé la formule pour les fêtes de fin d'année pour les aînés âgés de 90 ans et plus.

En lieu et place des traditionnelles visites de Noël effectuées par le Conseil administratif, un goûter de Noël a eu lieu le 11 décembre au Café de la Bourse. Les aînés pouvaient être accompagnés par un proche ou une connaissance et un transport a été organisé sur demande.

Environ 50 personnes ont participé à cet événement. Ce fut un moment festif, très apprécié de tous et l'occasion de partager entre contemporains. Certains ont pu retrouver des connaissances et ont exprimé leur reconnaissance, en ce mois de décembre, d'avoir pu être accueillis dans un lieu chaleureux.

Le Conseil administratif représenté par la Maire, Stéphanie Lammar et Mme Hiltbold leur a adressé, au nom de la Ville de Carouge les vœux de fin d'année et leur a remis une petite attention. Le vice-président était excusé pour des raisons bernoises.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission de Mme Gabriela Sonderegger du Conseil municipal

En date du 4 décembre, Mme Gabriela Sonderegger a remis au Président une lettre annonçant sa démission au 31 décembre 2019 en raison d'un changement de commune de domicile.

Les procédures ont été enclenchées avec le service des votations suite à cette démission.

Remplacement de Mme Muriel Besse dans la FDVC et la FCLPA

Suite à la démission du parti MCG de Mme Muriel Besse, le parti souhaite la remplacer par M. Elvis Ambord, domicilié à Carouge.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG du 20 novembre 2019 (délai 11 février 2020)

Comme indiqué par le courriel du 2 décembre 2019, les décisions suivantes sont soumises au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Fonds intercommunal : subvention de CHF 800'000.- à la Nouvelle Comédie.

Pour ces décisions, voir l'onglet ACG de CMnet, avec un délai avant le 11 février 2020.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 191-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 195'000.-- POUR LA REALISATION DE TRAVAUX FORESTIERS ET DE MAINTIEN DE LA FORET DE PINCHAT SISE SUR LES PARCELLES COMMUNALES N° 2493, 2495 ET 3014

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyé en commission de l'Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 28 novembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

Le Président signale que, durant la commission, l'amendement suivant a été proposé par M. Didier Prod'hom :

Ajouter au décide le point suivant :

« Réaliser les travaux en remplaçant l'intervention de l'hélicoptère par celle d'une chenillette »

La commission a refusé la proposition d'amendement par 2 oui, 10 non et 1 abstention.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 2 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat indique que le PDC est emprunté devant cette délibération, qui montre que, pendant neuf ans, le magistrat en charge n'a rien fait, qu'il a laissé cette forêt s'abîmer ou, en tout cas, ne l'a pas entretenue. Le PDC se demande pourquoi, tout d'un coup, il faut massacrer à la va-vite deux cents arbres avec un hélicoptère. Alors que les Verts étaient indignés à l'idée de couper quelques arbres pour permettre à un privé de densifier un peu plus sa parcelle, M. Barthassat est curieux de voir ce qu'ils voteront ce soir : vont-ils suivre leur magistrat et massacrer des arbres avec un hélicoptère ? Encore une fois, le PDC est emprunté devant cette délibération. On sait bien qu'aujourd'hui, massacrer deux cents arbres avec un hélicoptère est compliqué. D'un autre côté, utiliser un hélicoptère permet d'éviter de voir l'arbre en abîmer d'autres en tombant et de devoir créer des chemins pour les chenillettes. Le dossier est vraiment compliqué. Il est fort dommage que M. Walder ne s'en soit pas occupé dès le début de son mandat. Aujourd'hui, le Conseil municipal est pratiquement mis sous pression.

Ce soir, M. Etienne aurait souhaité donner un cours d'écologie, mais il pense que ce n'est pas le lieu et qu'il n'en a certainement pas le temps. Il rappellera cependant quelques éléments.

Tout d'abord, la forêt de Pinchat est une forêt urbaine, une forêt avec des chemins, avec des usagers. C'est aussi une forêt de pente, dont la gestion est donc compliquée. Ensuite, l'étude qui a mené à cette délibération date de 2015. Il s'agit d'une étude sérieuse et les personnes auditionnées en commission, en particulier l'ingénieur forestier, ont pu répondre à toutes les questions avec beaucoup de précision. M. Etienne en profite pour remercier l'administration pour le travail qui a mené à cette délibération. Certes, il est toujours possible d'aller chercher d'autres avis et de faire des comparaisons, mais M. Etienne pense qu'il faut respecter le travail des mandataires, qui ont arpenté le territoire, qui connaissent les lieux – l'ingénieur forestier a expliqué qu'il était passé arbre après arbre et pour quelles raisons il proposait d'enlever tel arbre mais pas tel autre. L'objectif est une mise en sécurité, mais aussi une protection des biens. Il est toujours un peu gênant de voir le politique chercher à se substituer aux spécialistes. Les membres du Conseil municipal n'ont pas les connaissances métier pour pouvoir, en plénière, modifier ce qui est proposé.

M. Etienne souligne que l'on n'entretient pas une forêt de la même manière que l'on entretient un parc. Il faut considérer la forêt plutôt comme une masse que comme un nombre d'arbres. Ainsi, citer le nombre d'arbres à abattre est une erreur, parce qu'un tel chiffre fait bien sûr tout de suite peur à la population. De plus, il convient de prendre en considération le travail des hommes. Il faut s'imaginer la difficulté du travail des bûcherons et tenir compte de la sécurité des professionnels qui interviennent dans les forêts. L'utilisation de l'hélicoptère est nécessaire car elle limite aussi ces difficultés. En effet, avant de faire tomber un arbre, il faut choisir un angle de chute, ce qui est d'autant plus difficile que la forêt est en pente. Il faut ensuite sortir le fût de la forêt, ce qui provoque des dégâts au sol, des traînées, et tout ceci sur un terrain qui n'est pas plat. Concernant ensuite la nature, M. Etienne rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'une forêt primaire, d'une forêt sans aucune activité humaine. Il en reste peut-être encore quelques-unes en Suisse sur des pentes très escarpées où l'on n'intervient pas du tout. En l'occurrence, il faut intervenir dans cette forêt, pour la régénérer. Enlever des arbres permet de redonner du soleil au sol et, par conséquent, à la forêt de refaire des pousses. La forêt se régénère, la nature ré-intervient, la faune et la flore que l'on cherche à préserver peuvent ainsi perdurer.

Cette délibération est le fruit d'une longue étude. M. Etienne considère qu'il faut respecter ce travail. Il invite le Conseil municipal à voter cette délibération telle que présentée. Bien évidemment, il est possible de parler de plan de gestion. M. Etienne a souvent rappelé, notamment lors des budgets, qu'il faut une planification, qui doit aussi être financière puisque la commune devra donner des mandats. A ce titre, il revient sur les propos de M. Barthassat, selon lequel M. Walder a attendu neuf ans pour intervenir. Or, le Conseil municipal a demandé à l'administration de faire des économies. Dans ce cadre, on a toujours l'impression que la nature peut se débrouiller par elle-même et que les arbres peuvent attendre encore une ou deux années. Le PDC devrait donc aussi regarder de son côté pourquoi ces budgets n'ont pas été présentés plus tôt. Enfin, M. Etienne relève qu'amender cette délibération pour intervenir par étape signifie aussi multiplier les accès de chantier et les nuisances. Par conséquent, il prie le Conseil municipal de voter avec discernement la délibération non amendée.

M. Walder constate que le débat reprend, malgré le fait que les experts et les responsables du service étaient présents en commission pour répondre à toutes les questions, y compris celles de M. Barthassat – mais, selon toute vraisemblance, ce dernier préfère poser ses questions en plénière plutôt qu'obtenir des réponses appropriées en commission. M. Walder redira donc ici non seulement pour quelles raisons la délibération est présentée aujourd'hui, mais aussi pourquoi elle a été libellée de la sorte. Pour rappel, le service a été entièrement réorganisé en 2013. Pour rappel également, la forêt des Moraines n'a pas eu d'entretien conséquent tel que proposé ce soir depuis plus de vingt ans, et non pas depuis neuf ans seulement. Ce n'est pas l'arrivée de M. Walder à la tête de ce dicastère qui a ralenti le processus, mais bien le fait que, quand il a repris le service, il a fallu réorganiser ce dernier et que, dans ce cadre, pendant les premières années, les priorités étaient autres que d'effectuer des travaux d'entretien longue durée. Une première étude a donc été réalisée en 2015, et une deuxième plus précise en 2017. L'adhésion de la ville de Carouge à Forêt Genève a permis de bénéficier de spécialistes

cantonaux, et communaux également. Si cette proposition est soumise aujourd'hui au Conseil municipal – alors que, personnellement, M. Walder s'en serait bien passé jusqu'à la fin de son mandat –, c'est en raison d'une urgence liée à la sécurité. M. Walder a déjà évoqué à plusieurs reprises le fait que les périodes de sécheresse que l'on a vécues ces deux dernières années ont fragilisé les arbres. Par exemple, des arbres viennent d'être élagués sur la place de Sardaigne parce qu'ils sont de plus en plus fragilisés. Cela n'est pas du fait de M. Walder, mais bien du réchauffement climatique et d'étés de plus en plus secs et de plus en plus chauds qui fragilisent les grands arbres. Par conséquent, pour des raisons de sécurité, il faut rapidement couper certains de ces arbres.

Il a été décidé de proposer au Conseil municipal un plan d'abattage qui inclut aussi des mesures visant à régénérer cette forêt. Comme l'a dit M. Etienne, une forêt ne se gère pas comme un parc. Un grand arbre qui se maintient mais qui est mal enraciné empêche d'autres arbres de pousser. Il faut donc aérer la forêt pour qu'elle se régénère et permettre aux nouveaux arbres de mieux s'ancrer dans la terre, d'autant plus dans une forêt en pente où un arbre qui n'est pas dangereux aujourd'hui peut le devenir rapidement. La commune a demandé une étude globale dans l'objectif de n'intervenir qu'une seule fois, pour limiter les coûts mais surtout pour limiter les impacts sur la faune et la flore. Faut-il rappeler que des interventions régulières de tronçonneuses dérangent la faune ? Quant à la flore, s'il faut procéder par étape, il faudra étaler la coupe des arbres sur plusieurs hivers, puisqu'elle ne se fait qu'en période hivernale, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Et comme l'a mentionné M. Etienne, l'utilisation de l'hélicoptère permet d'éviter de devoir traîner les arbres coupés pour les sortir de la forêt, ce qui a des conséquences sur les autres arbres et buissons aux alentours. Le choix de l'hélicoptère n'a pas été guidé par une volonté de consommer plus de fioul. Les chiffres seront présentés ultérieurement au Conseil municipal, mais M. Walder peut déjà annoncer que, depuis cinq ans, le service a baissé de plus de 20% la consommation diesel, malgré l'augmentation du nombre de véhicules, et de 20% à 30% la consommation d'essence, grâce à une organisation et un contrôle bien meilleurs de l'utilisation des véhicules. Pour différentes raisons, il a donc été décidé d'utiliser un hélicoptère pendant ces trois jours, notamment parce que cela permet de travailler le plus rapidement possible.

M. Walder conteste bien sûr le terme employé par M. Barthassat de « massacre ». Il ne s'agit pas d'un massacre, il s'agit d'enlever une trentaine d'arbres qui sont dangereux et qui mettent en péril la sécurité notamment des écoliers qui se rendent au cycle. Il s'agit aussi d'enlever environ cent quatre-vingts arbres pour permettre à la forêt de se régénérer. Ce n'est pas un massacre, mais bien un travail pour faire vivre cette forêt. Si l'on ne veut pas que cette forêt meure lors d'une prochaine sécheresse, il faut la régénérer. Pour toutes ces raisons, qui ont été expliquées en commission, cette délibération a été déposée ainsi libellée. Cela dit, tout est possible. Il est possible de s'occuper uniquement des arbres qui doivent impérativement être coupés cet hiver et repousser le reste. Mais il faudra alors intervenir dans des lieux très dispersés sur les Moraines et aller chercher les troncs dans ces lieux très dispersés, avec des conséquences sur la faune et sur la flore, puisque l'hélicoptère ne serait pas sollicité pour trente arbres. M. Walder ajoute à l'attention de M. Barthassat qu'il n'est effectivement pas en accord total avec tous les membres de son parti. C'est la diversité qui existe chez les Verts, lesquels ont le droit d'approcher des sujets de façon différente. Etant magistrat, M. Walder propose la solution la plus pragmatique possible. Les membres du Conseil municipal sont ici pour faire de la politique et peut-être proposer d'autres solutions. M. Walder appliquera ce que le Conseil municipal décidera, mais la solution proposée est la plus pragmatique, la plus intelligente et la plus respectueuse de la faune et de la flore.

Le Président rappelle que les débats ont eu lieu en commission. Il invite les intervenants à ne pas reprendre ce soir tous les éléments déjà mentionnés en commission, dont il ne voit sinon pas l'utilité.

M. Calame adhère à l'idée de ne pas remettre en question l'avis des spécialistes. Néanmoins, il s'agit là d'opérationnel, tandis que les conseillers municipaux font, eux, de la politique. C'est donc dans ce cadre qu'il interviendra. Ces dernières semaines, jours et heures, les Verts ont

beaucoup réfléchi au sujet qui, pour eux, n'est bien sûr pas anodin. M. Calame mentionnera quelques éléments qui ont animé leurs réflexions. Tout d'abord, les spécialistes ont expliqué en commission que les deux cent dix arbres à extraire, dont une trentaine seraient dangereux, représentent 20% des arbres de cette forêt. Il reste donc huit cents arbres. Or, lors de la même commission, deux sujets étaient traités. L'autre concernait les corbeilles à déchets. Il se trouve que Carouge compte autant de corbeilles à déchets que d'arbres qui seraient maintenus dans la forêt de Pinchat.

M. Calame rappelle ensuite qu'il s'agit d'une forêt urbaine, de la seule forêt de Carouge et que le Conseil administratif y propose une opération chirurgicale héliportée. Les Verts s'interrogent notamment sur la réaction de la population. D'autres questions et réflexions les animent également, comme le rattrapage puisque les experts disaient en commission que cela faisait au moins vingt ans que la forêt n'avait pas été entretenue, mais que cela pourrait tout aussi bien être depuis cinquante ans. Une explication circonstanciée a été donnée en commission sur les vertus de l'opération héliportée qui est proposée. Les commissaires ont obtenu moins d'explications sur les variantes, puisqu'a priori, ce n'était pas la mission qui avait été donnée aux spécialistes.

Les Verts ont donc réfléchi à quelques options, non pas pour prendre la place des spécialistes, mais pour poser des questions. Il existe des moyens de démonter des arbres, c'est-à-dire de les couper et de les débiter sur place, pour ensuite emmener de petites parties. M. Calame mentionne également des expériences faites avec l'aide de chevaux pour entretenir les forêts – certains commissaires l'ont du reste relevé en commission. Entre parenthèses, ce serait une bonne solution alternative pour les chevaux de franchises-montagnes, sachant que l'armée tient à bout de bras cette belle race de chevaux adaptée à la sylviculture, d'autant plus que, sauf erreur, une écurie les attend au pied de la forêt de Pinchat. Il faut aussi prendre en considération que cet hélicoptère consommerait cinq mille litres de kérosène – M. Calame ne sait pas si ce kérosène est taxé ou non. Sur ces questions, les Verts n'ont pas eu le sentiment d'obtenir des réponses suffisantes de la part de spécialistes, puisque la commission n'a pas auditionné Pro Natura, contrairement à ce qu'ils avaient demandé. M. Calame aborde par ailleurs la question des coûts, qui se montent à un peu moins de CHF 200'000.-. Quand bien même comparaison n'est pas toujours raison, ce montant correspond à deux cents mètres de phonoabsorbant, dont le Conseil municipal a voté des kilomètres ces dernières années. En commission, il a été indiqué que le coût du travail avec une chenillette aurait été CHF 10'000.- moins cher. Avec leur demande d'alternative, les Verts ne font donc pas exploser les budgets communaux. Leurs réflexions les ont amenés à présenter un amendement en commission, qui a été retenu par deux commissaires, et à proposer aujourd'hui un nouvel amendement qui sera présenté par M. Prod'hom. M. Calame termine son intervention en rebondissant sur une citation qui a déjà été utilisée. Cet amendement est modeste mais va néanmoins dans la bonne direction. Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien.

M. Gubler a lu attentivement le procès-verbal de la commission. Il a constaté qu'un grand nombre de très bonnes questions ont été posées et que d'excellentes réponses ont été apportées, notamment par l'ingénieur forestier, M. Philippe Poget, qui est certainement plus compétent en la matière que toutes les personnes autour de la table ce soir. La solution de l'hélitreuilage, si elle peut heurter certaines personnes, est néanmoins la meilleure pour la protection de la faune et de la flore, ainsi que pour la régénération de la forêt. C'est une solution qui, globalement, répond le mieux aux critères de la durabilité. M. Gubler rappelle, comme chacun le sait, que les Verts sont contre les vols inutiles, l'hélicoptère, la surveillance par hélicoptère de la ville de la paix lorsqu'un dictateur y réside – en venant ici, M. Gubler a vu un hélicoptère survoler le ras des toits de Carouge. Ils sont contre les week-ends en avion à Barcelone et ont eu d'autres occasions d'exprimer leur opposition aux avions. Mais M. Gubler, qui est ingénieur, trouve que l'hélicoptère est une invention extraordinaire, une véritable prouesse mécanique qui permet de sauver des vies – la semaine passée encore, un enfant victime d'un accident de la route a été amené à l'hôpital par hélicoptère depuis Corsier. M. Gubler, comme sans doute plusieurs membres du Conseil municipal, est détenteur d'une carte

de donateur de la Rega, qui viendra le chercher s'il devait avoir un accident en montagne. Il existe des usages utiles et pertinents de l'hélicoptère. L'hélicoptère dans une forêt en pente en est très certainement un. Enfin, M. Gubler souhaite exprimer son respect pour le magistrat qui aurait très facilement – puisque l'on a, paraît-il, attendu vingt ans – attendre encore une année pour généreusement laisser la personne qui lui succèdera se charger de ce dossier.

M. Morex revient sur quelques interventions. Concernant tout d'abord celle de M. Calame, il souligne que, si un sujet ne devrait pas être politisé, c'est bien celui-là. Et, contrairement à ce que M. Calame prétend, ce dernier se substitue aux spécialistes. En revanche, M. Morex se réjouit d'entendre que des dissensions existent au sein du groupe des Verts. Enfin, il relève que les propos de M. Etienne sont sensés. M. Etienne a résumé ce qu'il fallait dire et M. Morex invite le Conseil municipal à refuser tout amendement ce soir.

M. Barthassat tient à souligner, à l'attention de M. Walder, qu'il n'a pas posé de questions : il a donné un avis. Le Girondin qu'il est aime dialoguer, ce qui n'est apparemment pas le cas du Jacobin de gauche que M. Walder semble être. Ensuite, si effectivement la forêt n'a pas été entretenue depuis vingt ans, que M. Walder est en charge depuis neuf ans et qu'il n'a pas ralenti le processus, il n'en reste pas moins qu'il n'a pas accéléré le processus. M. Walder a en tout cas été plus apte à dépenser les deniers publics pour bétonner les trottoirs sans y remettre de verdure que pour s'occuper des forêts. C'est le comble pour un Vert, mais c'est un fait – et, comme le dit Lénine, l'ami de M. Walder, les faits sont têtus. M. Barthassat a également entendu dire que la plénière serait en train de refaire le débat de commission. Mais puisque ce Conseil municipal est en partie un caucus des Verts, il souhaiterait aussi y participer. De nouveau, ce dossier est compliqué. M. Barthassat pense que l'idée d'éliminer dans un premier temps les arbres dangereux est pertinente, quitte à utiliser un hélicoptère pour ne pas abîmer le reste de la forêt. Il n'emploiera pas cette fois le terme « massacrer », même si les Verts l'ont utilisé quand il s'agissait de densifier une parcelle où se trouvait une quinzaine d'arbres – et maintenant qu'il s'agit d'en couper deux cents, ce n'est plus un massacre...

M. Prod'hom reconnaît que la commission a été intéressante et que de nombreuses réponses pragmatiques ont été obtenues. Toutefois, il est regrettable que Pro Natura et des représentants des milieux de la défense de l'environnement n'aient pas pu être auditionnés, comme cela avait été demandé. M. Prod'hom souligne qu'abattre un arbre n'est pas anodin. Il est toutefois du devoir de la commune d'entretenir la forêt et le patrimoine arboré. M. Prod'hom signale qu'une association carougeoise a été créée récemment, l'association « Autour des arbres ». Elle a récolté environ mille signatures en quatre jours, ce qui montre que la population envoie un message fort qui est à peu près celui des Verts sur ce sujet. M. Prod'hom relève ensuite qu'il est utile d'avoir un outil de gestion des forêts, qui figurera dans le nouveau plan directeur communal. C'est la raison pour laquelle les Verts proposent un amendement, afin d'apporter une solution pragmatique et d'avoir une vision plus globale de l'entretien de cette forêt. Considérant que les informations reçues en commission montrent que l'intervention est un rattrapage de l'entretien de la forêt de Pinchat sur vingt ans et qu'elle ne tient pas compte d'une gestion forestière avec une vision à long terme, considérant que le travail de relevé de la faune en place n'a pas été pris suffisamment en considération pour apprécier l'impact des travaux proposés sur la faune, considérant que la proposition de délibération comprend deux volets, soit d'une part l'abattage pour des raisons de sécurité d'environ trente arbres et l'abattage d'environ cent quatre-vingts arbres au motif d'éclaircir la forêt et de maintenir son rôle protecteur des terrains, il est proposé d'ajouter trois points aux « décide » :

1. De procéder à l'abattage des arbres dangereux durant les vacances scolaires de février 2020 (soit environ 30 arbres sur les 210 arbres identifiés).

2. D'établir un plan d'entretien durable de la forêt urbaine de Pinchat, conciliant la protection de la biodiversité avec la fréquentation humaine, en envisageant que le rattrapage d'entretien puisse être réalisé par étape, sur plusieurs années.

3. De procéder à l'entretien de la forêt, en guise de rattrapage, en prenant en compte le plan de gestion et d'entretien de la forêt de Pinchat établi sur la durée (nombre d'années à définir) que préconisera le service des forêts.

M. Baertschi est abasourdi par les propos de M. Prod'hom. Contrairement à ce dernier, M. Baertschi était aux Allières lorsque tous ces arbres ont été abattus, avec l'aval de M. Hodgers. Il trouve un peu minable de vouloir récupérer ici des problèmes d'une autre dimension. Puis il revient sur la question de la sécurité, en saluant le courage de M. Walder dans ce dossier. Il rappelle que Mme Molinari a demandé à plusieurs reprises un passage en bas des Moraines qui permette d'accéder à l'EVE du Val d'Arve. Si la commune veut poursuivre cette idée, elle ne peut pas laisser la forêt en l'état. Pour des raisons de sécurité, il faut prendre des mesures aujourd'hui. M. Baertschi connaît personnellement un jeune de Carouge dont la mère a été blessée assez sérieusement aux Augustins par un arbre qui est tombé suite aux intempéries. La sécurité est donc une réalité à laquelle il faut répondre. Ensuite, personne n'aime abattre des arbres, surtout de taille importante. Il note toutefois que M. Etienne a bien résumé la problématique. Sur l'hélicoptère également, des choses très raisonnables ont été dites. M. Baertschi ajoute qu'en commission, il a été expliqué qu'il est impossible de faire évacuer par des chevaux des troncs d'arbres sur des pentes qui sont au moins à 60°. Ce serait impossible même avec des mulets. Et, comme mentionné plus tôt, les chenillettes causent beaucoup de dégâts. Selon M. Baertschi, il faut respecter la logique des professionnels que la commission a auditionnés et qui ont le bon sens des praticiens. La commission a également demandé ce qu'il en était dans d'autres endroits analogues. Sur les rives du Rhône, l'hélicoptère est aussi pratiqué, car il serait impossible d'évacuer les troncs par la voirie. M. Baertschi relève que personne n'aime être survolé par des hélicoptères. Carouge pourrait décréter qu'elle est par principe opposée aux hélicoptères. Au même titre qu'elle est « zone hors TISA », elle pourrait être « zone hors hélico » – ce serait une pratique un peu abstraite et que, personnellement, M. Baertschi ne partagerait pas. Concernant enfin la durée des travaux, il est important qu'ils ne durent pas trop longtemps, en particulier par rapport au cycle de Pinchat. De ce point de vue aussi, l'hélicoptère est une bonne solution. M. Baertschi souligne pour terminer que le dossier a été bien étudié. Chacun peut bien sûr faire ses observations, mais il ne faut pas commencer à dérapier et à récolter des milliers de signatures à ce sujet.

Le Président remercie les intervenants de ne pas ajouter de petits noms ou autres commentaires quand ils citent des personnes.

M. Walder partage la préoccupation de M. Baertschi concernant le cycle de Pinchat. La commune a du reste eu des discussions avec la direction du cycle. Les interventions doivent avoir lieu pendant les vacances scolaires. De nombreux élèves empruntent de petits chemins qu'ils se créent eux-mêmes à travers les Moraines. Dès lors, toute intervention dans cette forêt nécessitera de sécuriser un large périmètre, ce qui a aussi un coût. M. Walder ajoute que, s'il faut intervenir en plusieurs étapes, mobiliser l'hélicoptère pour les trente arbres et mener ensuite des opérations successives, une délibération complémentaire devra être présentée au Conseil municipal parce que le montant qui figure dans la présente délibération ne suffira pas à mener toutes les opérations, pour des raisons de sécurisation des lieux. Il faudra bien sûr évaluer les coûts. Peut-être sera-t-il possible de faire appel à des personnes en insertion, par exemple, ce qui permettrait de réduire les coûts mais, aujourd'hui, M. Walder ne peut pas certifier que le montant prévu dans la délibération ne sera pas dépassé. Dans tous les cas, ce montant permettra de parer au plus urgent, mais vraisemblablement pas de mener l'entier des abattages s'il faut effectuer plusieurs opérations.

Mme Pierre-Toussaint revient sur une intervention précédente de M. Walder. Elle rappelle le dicton « tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ». Elle abonde dans le sens de M. Walder : les arbres sont fatigués et, si rien n'est fait, la situation risque d'empirer.

M. Pinto tient à remercier ses collègues – M. Baertschi, M. Etienne, M. Morex – pour leurs propos, ainsi que M. Walder. Il ne comprend pas pourquoi les Verts, qui sont décidément très écolo, sont autant réticents sur le sujet alors qu'il existe un problème de sécurité. Il faut reconnaître ce problème de sécurité. M. Pinto imagine que les enfants de M. Prod'hom ne vont pas au cycle de Pinchat.

Mme Uldry ne comprend pas l'amendement des Verts. Ces derniers parlent du respect de la forêt, mais ont-ils pensé à la faune et à la flore, ou même aux êtres humains qui se rendent à Pinchat ? Utiliser maintenant l'hélicoptère pour seulement trente arbres dérangera la faune, la flore et les êtres humains, qui seront de nouveau dérangés l'hiver prochain lors de la prochaine opération – les nouvelles pousses qui auront commencé à se développer après la première coupe pourraient même être abîmées. Autant le faire en une fois, et le faire bien. Par ailleurs, Mme Uldry réitère deux recommandations qu'elle avait déjà faites en commission. Si cette délibération est acceptée, elle souhaite que la commune prenne contact avec les privés dont les parcelles se situent en bas des Moraines, derrière le tir au canon. Quitte à intervenir dans cette forêt, autant enlever à cet endroit aussi les arbres qui sont dangereux. Enfin, le PLR a demandé à plusieurs reprises ce qu'il en était des mâts sur les tours de Carouge. Puisqu'un hélicoptère sera utilisé pour l'abattage des arbres, ce pourrait être l'occasion de l'utiliser aussi pour que les Carougeois puissent enfin revoir leurs très chers drapeaux carougeois, genevois et suisse flotter sur les tours de Carouge.

M. Morex demande une interruption de séance, quand les débats seront terminés.

M. Monney a écouté les divers avis. Il était partiellement convaincu, mais il est maintenant entièrement convaincu qu'il faut intervenir en une fois, pour les différents arguments qui ont été avancés. Il revient ensuite sur un élément qui a été évoqué en commission. Il faudra être très attentif à l'information qui sera donnée aux riverains et aux Carougeois, pour que les raisons qui conduisent à cet abattage soient bien comprises. En commission, les conseillers municipaux ont eu la chance d'entendre, pendant une heure et demie, des spécialistes expliquer ces raisons. Une information complète auprès des Carougeois sera nécessaire pour que les raisons de cet abattage soient bien claires.

M. Walder signale que la commune prévoit une information aux riverains mais aussi à toute la population, en collaboration avec l'association Forêt Genève, qui travaille pour le bien des forêts et que l'on ne peut pas accuser de ne pas aimer les arbres.

Mme Marti espère être brève, puisqu'elle a en effet l'impression que le Conseil municipal est en train de refaire une commission. Elle souhaite répondre à M. Pinto, qui n'aurait pas compris l'amendement des Verts, ainsi qu'à Mme Uldry, qui a en outre soulevé la question de la faune et de la flore. En résumé, l'amendement demande que l'intervention sur les arbres dangereux ait lieu cette année et qu'un entretien au long cours soit ensuite prévu. Cet entretien aurait dû être fait au fil des ans. M. Etienne l'a évoqué, une forêt ne s'entretient pas une fois pour toutes, comme le souhaite Mme Uldry. A ceux qui disent se préoccuper de la faune et de la flore, Mme Marti laisse imaginer ce que trois jours d'hélicoptère font à la faune et à la flore. Les Verts ne sont pas contre l'abattage de ces arbres, ils ne sont pas contre l'éclaircissement et l'entretien de cette forêt. Leur amendement demande simplement de procéder par étape, dont la première est la plus importante pour la sécurité de tout un chacun.

M. Isabella relève qu'il a beaucoup été question de sécurisation. A ce propos, il rappelle la responsabilité de la commune en cas d'accident, si une personne devait être blessée.

Procéder en une fois puis mettre en place un plan d'entretien lui semble être la solution la plus judicieuse et la plus sécuritaire également pour la commune.

Mme Molinari allait mentionner les deux points que Mme Marti vient d'évoquer, le plan de gestion et l'intervention dans l'urgence. Elle revient par ailleurs sur un troisième point qu'elle a évoqué en commission. Quoi qu'il advienne ce soir de la proposition soumise au Conseil municipal, qu'elle soit votée avec ou sans l'amendement, il faudra prévoir une information spécifique et adaptée aux enfants qui sont au cycle et à la crèche, notamment. Certains enfants sont en effet extrêmement sensibles à ces questions. Il faudra bien leur expliquer ce qui se passe et les raisons de ces coupes.

Le Président suspend la séance sept minutes.

M. Calame avait demandé la parole avant la suspension de séance. Il a bien entendu les avis des uns et des autres. Il souhaitait répondre à certains intervenants qu'en matière de sécurité, il est aussi possible de raser la forêt, pour garantir qu'aucun arbre ne tombe sur personne – mais cela engendrera d'autres problématiques. Concernant ensuite l'opportunité d'utiliser l'hélicoptère à d'autres fonctions, il lui semble que les HUG ont des difficultés avec leur hélicoptère, qui leur coûte cher. La commune pourrait ouvrir « Air Carouge » et utiliser aussi cet hélicoptère, à l'occasion, pour certains voyages.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande si l'amendement déposé en commission, soit « « Réaliser les travaux en remplaçant l'intervention de l'hélicoptère par celle d'une chenillette », est maintenu.

M. Prod'hom répond par la négative.

Le Président met aux voix l'amendement proposé par le groupe des Verts qui consiste à ajouter trois points aux « décide » :

1. *De procéder à l'abattage des arbres dangereux durant les vacances scolaires de février 2020 (soit environ 30 arbres sur les 210 arbres identifiés).*
2. *D'établir un plan d'entretien durable de la forêt urbaine de Pinchat, conciliant la protection de la biodiversité avec la fréquentation humaine, en envisageant que le rattrapage d'entretien puisse être réalisé par étape, sur plusieurs années.*
3. *De procéder à l'entretien de la forêt, en guise de rattrapage, en prenant en compte le plan de gestion et d'entretien de la forêt de Pinchat établi sur la durée (nombre d'années à définir) que préconisera le service des forêts.*

L'amendement est refusé par 16 non, 8 oui et 5 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 14 oui, 3 non et 12 absents.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

5. MOTIONS

10.1 Motion 034-2019 P : Pour une mobilité douce cohérente à Carouge

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu la « loi pour une mobilité cohérente et équilibrée » (LMCE, 2015) qui classifie Carouge comme centre urbain (zone 2) ce qui implique qu'une priorité est donnée à la mobilité douce et aux transports publics dans la gestion du trafic et l'aménagement des réseaux,

Vu le « plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 » du canton (PAMD 19-23), publié en octobre 2019,

Vu le « plan directeur communal avec le plan directeur des chemins pour piétons de Carouge » et ses 21 fiches de mesures (2009),

Vu le « schéma cyclable Genève 2030 », publié par le Grand Genève en 2014, destiné à aider les collectivités pour la mise en œuvre de leur politique cyclable,

Vu le « plan directeur des chemins de randonnée pédestre » (PDCRP, 2017),

Vu les densifications à venir à Veyrier, Troinex et Lancy, « en amont » des flux de circulation vers Carouge,

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. A réaliser un bilan-évaluation de la mise en œuvre du plan directeur communal des réseaux piétonnier et cyclable, de l'accessibilité aux transports en commun comme de la collaboration avec le canton et les communes voisines.
2. Sur cette base, à proposer un plan d'actions cohérent entre les diverses options de mobilité douce à inclure dans le « plan directeur communal de 2^e génération (PDCom 2.0) » en cours d'élaboration,
 - a. Proposant des parcours piétonniers et cyclables de proximité, internes à la ville de Carouge (maillage fin) actuellement sans solutions de continuité,
 - b. Incluant :
 - i. Les PLQ « en force » ou en préparation,
 - ii. Les impacts de la LMCE sur Carouge comme « centre urbain » et du PAMD 19-23 (divers projets sont cités concernant la ville de Carouge et les communes voisines) ;
 - iii. Les diverses voies pénétrantes cyclables ;
 - iv. Les accès aux TP pour les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant (PMR et PFR) ;
 - v. Les liens de ces divers parcours avec les communes voisines.
3. Mettre en œuvre ce plan d'actions jusqu'à la fin de la législature 20-25.

Motion Parti Socialiste
Soutenue par les Verts

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

Après concertation avec le parti socialiste et les Verts, qui soutiennent cette motion, le bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Meyer relève que, ces dernières années, des progrès importants ont été réalisés en matière de mobilité douce à Carouge. Plusieurs projets en cours vont également améliorer la situation. Cependant, celle-ci est encore loin d'être satisfaisante, comme le montrent les exemples énumérés dans l'exposé des motifs de la motion. C'est pourquoi il est proposé d'inviter le Conseil administratif à faire un bilan des efforts du passé et une planification conséquente dans le cadre de l'élaboration du plan directeur communal de 2^{ème} génération. Il faut en effet passer de l'approche projet par projet, qui a été suivie jusqu'à présent, à une planification cohérente et ambitieuse. La commune pourra s'inspirer du plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 du canton qui vient d'être publié et sur lequel le canton et la ville de Genève ont travaillé ensemble, en collaboration également avec des groupements et associations intéressées. A Carouge, une telle collaboration entre le canton et la commune sera aussi nécessaire.

M. Walder annonce que le Conseil administratif accueille avec plaisir cette motion, qui va dans le sens de ses travaux et des futures discussions qu'il souhaite avoir avec le Conseil municipal sur le plan directeur communal. Lorsque la consultation des associations, qui est en cours, sera terminée, les conseillers municipaux seront réunis pour participer à la finalisation du cahier des charges du plan directeur communal. Si le Conseil municipal l'estime nécessaire, il pourra ainsi renforcer le volet lié à la mobilité douce qui est déjà bien développé dans la proposition que le Conseil administratif lui soumettra. M. Walder souligne ensuite que le Conseil administratif travaille déjà sur une planification. Il rappelle en outre que, dans le cadre de l'Union des villes genevoises, les villes partenaires ont signé une charte pour assumer une politique pro-mobilité douce, et ceci principalement à destination du canton. Le canton a publié son plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 juste avant de consulter les communes sur ce plan. La ville de Carouge a réagi en disant que ce plan était insuffisant par rapport aux besoins. M. Walder note que, dans les plans localisés de quartier, à l'instar de la Tambourine ou du plan Carouge Est par exemple, la commune intègre une politique de cheminements de mobilité douce (piétons et cyclistes) ambitieuse. Il mentionne également différents projets, dont certains sont énumérés dans l'exposé des motifs de la motion : route de Veyrier, Fontenette, chemin de Pinchat (les projets ici sont retardés pour d'autres raisons, mais ils incluront bien évidemment des cheminements cyclables sécurisés), ainsi que les nombreux cheminements piétons et cyclables à travers les Moraines (les études sont en cours et le chantier du premier tronçon, qui devait démarrer en novembre, démarrera au tout début de l'année prochaine). Il évoque en outre les contre-sens cyclables qui ont été réalisés. M. Walder remercie donc les motionnaires d'avoir mis le sujet en avant, et d'avoir mentionné la voie verte d'agglomération, qui a été soutenue par le Conseil municipal et qui va être réalisée. Il se réjouit de discuter avec le Conseil municipal, après les fêtes de fin d'année, afin d'établir un volet mobilité douce ambitieux dans le plan directeur communal, comme le demande la motion.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion, avec renvoi au Conseil administratif.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. POSTULATS

Il n'y en a pas.

7. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

8. PETITIONS

8.1 Pétition 014-2019 R : Avant-projet de densification secteur Moraines/Pinchat

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2019 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 21 novembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement par 11 oui, 0 non et 0 abstention le renvoi de cette pétition au Conseil administratif avec le mandat suivant :

« Envoyer une lettre aux pétitionnaires afin de leur résumer les éléments discutés durant cette séance, incluses les corrections apportées à différentes affirmations erronées présentées par les pétitionnaires. Le Conseil administratif confirmera également aux pétitionnaires qu'ils seront invités à discuter avec les commissaires si une demande de déclassement de leur zone devait être déposée par le canton »

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marti souligne qu'elle soutient ce qui a été décidé en commission. Cependant, à titre personnel, elle regrette que des personnes répandent de fausses rumeurs. En effet, cette pétition a été lancée parce que les pétitionnaires croyaient que le Conseil municipal avait plébiscité un projet de densification du secteur Moraines/Pinchat. En réalité, aucune présentation n'a eu lieu en plénière, mais uniquement en commission, et il n'y a eu aucun vote ni en commission ni en plénière. Mme Marti demande instamment aux gens – c'est une invitation générale puisqu'elle ne sait pas de qui il s'agit – de cesser de répandre de fausses rumeurs sur les travaux du Conseil municipal. Elle relève par ailleurs que cette pétition a le mérite de reposer la question de la densification et du développement des zones villas et des zones arborisées de la commune.

M. Baertschi remarque qu'en commission, les pétitionnaires ont d'abord beaucoup insisté sur l'aspect naturel du site, avec les animaux (renards, blaireaux, etc.) et les plantations. Ensuite sont venues quelques remarques liées à la valorisation des parcelles dans le cadre de la densification, puisqu'une des personnes auditionnées regrettait le fait que si, un jour, le secteur devait changer de régime, il serait en zone de développement – depuis lors, une votation cantonale a eu lieu et, en cas de modification de zone, il s'agirait automatiquement d'une zone de développement. Selon M. Baertschi, cette pétition doit amener la commune à bien réfléchir à l'évolution éventuelle de ce secteur.

D'après M. Barthassat, cette pétition montre que les consultations avec les riverains ont été faites au pas de course. Personnellement, il considère que la densité est trop basse et que ces terrains sont en quelque sorte gaspillés – des arbres seront coupés pour ne loger que peu de personnes. Il dirait que cette pétition est peut-être l'arbre qui cache la forêt. Il faudra en tenir compte et faire attention.

M. Etienne s'interroge sur les propos de M. Barthassat. Il lui semble que des ateliers participatifs ont eu lieu. Tout ce projet a été mené avec des mandataires, l'Etat et la commune de Carouge. Une séance publique a été organisée. M. Etienne ne sait pas comment M. Barthassat peut affirmer ce soir que la concertation a été menée à la va-vite.

Puisque, à nouveau, le débat se fait en plénière, M. Walder se doit de clarifier quelques points. L'Etat de Genève a été sollicité par des propriétaires privés en vue de développer ce secteur. Il a souhaité avoir une vision plus large et a proposé d'élaborer une image directrice, ce dont la commune s'est réjouie. puisque cette démarche va dans le sens de la stratégie Carouge Sud que le Conseil municipal a validée, laquelle inclut un développement différencié du secteur, si développement il doit y avoir. La commune a demandé à l'Etat des ateliers participatifs pour inclure les personnes concernées. C'est l'Etat qui a porté ces ateliers, dans lesquels la commune n'était pas nécessairement toujours représentée, raison pour laquelle M. Walder ne sait pas précisément ce qui s'y est dit. Il semblerait que certains sujets aient été mal compris, d'un côté ou de l'autre. Ce qui est certain, c'est que les pétitionnaires de la zone villa ne souhaitent pas que cette zone soit déclassée et densifiée. L'objet de la pétition n'était pas de demander un développement plus fort, mais bien de renoncer à développer cette partie de la zone villa.

M. Barthassat ne parlait pas du fond de la pétition, mais de la façon dont les choses se sont passées. Sauf erreur, pour des projets de ce type, le processus de consultation prend facilement deux ans. En l'occurrence, tout était bouclé en six mois. Les propriétaires ont été presque mis devant le fait accompli. Dans le cadre de la densification de Pinchat, il faudra veiller à ne pas gaspiller les terres en croyant bien faire. Cette pétition peut être un grain de sable dans la machine. Il faudra donc bien traiter le sujet et bien réfléchir à ce que l'on veut à Pinchat. Carouge mérite le meilleur et la commune est dans l'obligation de faire juste.

M. Walder précise qu'il s'agissait d'une image directrice, qui précède la proposition de déclassement de zone. Il n'y a pas encore eu de proposition de déclassement de la zone. D'habitude, avant le déclassement d'une zone, l'Etat se contente de projeter le nombre de logements ou de bureaux. Il ne présente pas une image de ce qu'il entend réaliser. M. Walder salue la démarche de l'Etat et espère que celle-ci sera désormais suivie pour tous les déclassements. Par ailleurs, comme indiqué en commission, la proposition de déclassement, si l'Etat devait la faire, sera soumise à la commune pour préavis. Le Conseil municipal pourra alors préavisier soit favorablement, soit défavorablement le déclassement. Puis, le cas échéant, il préavisera également les plans localisés de quartier. Mais aujourd'hui, il existe uniquement une image directrice de ce que pourrait être le développement de ce secteur.

Puisque certains intervenants ont évoqué l'opportunité de densifier ou non ce secteur, M. Baertschi rappelle qu'une urbanisation conséquente sera réalisée sur la parcelle de l'Université et que, dans la partie en haut des Moraines, qui est un site naturel, les avis sont très partagés sur ce sujet, en particulier concernant l'accès puisque toute la circulation passerait par le rond-point. Les thuriféraires d'un développement intense à cet endroit devraient donc y regarder à deux fois.

M. Calame remarque que les processus participatifs sont une nouveauté et une obligation légale. Certains points restent peut-être à améliorer, mais cette démarche a la grande vertu de réunir autour d'une table les différents acteurs. Il faut s'habituer à ces processus, qui auront lieu dans tous les projets. Au Forum Grosselin, un groupe de citoyens carougeois travaille depuis plusieurs années et participe aux démarches de l'Etat en exprimant un avis critique. C'est une nouvelle manière de faire la ville à laquelle il faut s'habituer et qui va dans le sens de plus de démocratie.

M. Prod'homme précise toutefois que, dans le cadre du Forum Grosselin, le processus participatif est en place depuis plusieurs années et fait intervenir notamment les coopératives qui

construiront dans ce secteur. En revanche, dans le secteur Moraines/Pinchat, le processus de concertation a été extrêmement court puisqu'il a débuté en automne et s'est terminé à la fin de l'hiver. De plus, il a réuni les propriétaires de parcelles, et certainement pas les personnes qui habiteront ce futur quartier. Le processus participatif est une très bonne chose, mais il faut le mener de manière plus approfondie et plus globale.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec les recommandations de la commission.

Par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité, la pétition est renvoyée au Conseil administratif, avec les recommandations de la commission.

8.2 Pétition 015-2019 R : Pour une nouvelle voie de décharge du réseau de trams à Carouge

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2019 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 21 novembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement par 10 oui, 0 non et 1 abstention le renvoi de cette pétition au Conseil administratif avec deux mandats :

1) Envoyer une lettre aux pétitionnaires afin de leur confirmer que nous avons bien pris note de leurs préoccupations et que nous les incluons dans la planification à long terme des projets touchant notre commune.

2) Envoyer une lettre aux TPG afin de :

- s'assurer que la vitesse maximum de 15 km/h est bien respectée sur l'intégralité du parcours dans le Vieux-Carouge (du Rondeau jusqu'à la place d'Armes) par les conducteurs des trams et non pas seulement à l'arrivée du virage reliant la rue Ancienne à la rue du Marché et ce, conformément à l'accord qui avait été passé avec la ville de Carouge.
- d'analyser la possibilité, sur la ligne n° 12, de désaccoupler les rames du type « Düwag Be4/6et Be 4/8 » afin de rouler en unité simple au lieu d'unité multiple durant les heures de faible affluence et ainsi de réduire la nuisance sonore et les vibrations pour les riverains.
- D'analyser la possibilité, sur les lignes n° 11 et 21, de faire circuler des autobus simples au lieu d'autobus articulés, durant les heures de faible affluence, afin de réduire les nuisances sonores vis-à-vis des riverains ainsi que de diminuer la pollution.

Le Président ouvre la discussion.

Selon M. Morex, ce sont sans doute les mêmes personnes qui se plaignent aujourd'hui que trop de trams circulent à Carouge qui ont demandé le rétablissement du tram 18 quand il avait été supprimé.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec les recommandations de la commission.

Par 27 oui, 0 non et 2 abstentions, la pétition est renvoyée au Conseil administratif, avec les recommandations de la commission.

8.3 Pétition 016-2019 R : Pour que Carouge, ses habitants, ses artisans et ses commerçants retrouvent une grande fête de printemps dans le Vieux-Carouge

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2019 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 14 novembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement par 12 oui, 1 non et 0 abstention la proposition du Conseil administratif :

« D'organiser une grande «Fête du printemps» (dates envisagées le samedi 16 et le dimanche 17 mai 2020) avec le samedi réservé au vide-boutiques et le dimanche prévu pour le vide-greniers. »

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec cette proposition.

Par 27 oui, 0 non et 2 abstentions, la pétition est renvoyée au Conseil administratif, avec cette proposition.

8.4 Pétition 017-2019 R : La nouvelle Direction de l'Hôpital de la Tour décide de fermer les Urgences de la Clinique de Carouge la nuit

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2019 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 14 novembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement par 12 oui, 0 non et 0 abstention la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec la demande d'écrire deux courriers :

1) Au Dr Juan SZTAJZEL pour le remercier d'avoir rendu les autorités carougeoises attentives au fait que les urgences de la Clinique de Carouge ne sont plus ouvertes entre 23h00 et 07h00 et en lui adressant tous les vœux de la commune quant à la réussite de son projet de tenter de ré-ouvrir les urgences de la Clinique de Carouge durant la nuit, ce qui serait appréciable pour nos concitoyens.

2) A M. Rodolphe EURIN, pour lui confirmer que les autorités carougeoises ont appris que le service des urgences de la Clinique de Carouge n'assurait plus un service de nuit (ce qui est regrettable vis-à-vis de nos concitoyens) et qu'il a été porté à leur connaissance d'un éventuel transfert (voir vente) de la Clinique de Carouge à un tiers. Le cas échéant, la commune

souhaiterait vivement être informée de l'avancement des décisions prises et ne pas être mise devant le fait accompli.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec ces recommandations.

Par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité, la pétition est renvoyée au Conseil administratif, avec ces recommandations.

9. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de Mme Besse, qui s'inquiétait de pavés déchaussés au passage de l'Intendant risquant de causer de graves accidents

Nous vous informons que ce passage est situé sur le domaine privé. Le propriétaire est M. Michel Glaus. La Ville de Carouge dispose d'une convention avec un droit de passage à pied, raison de la présence d'une barrière côté Mail des Promenades et d'une chaîne côté Jacques-Dalphin, en limite de propriété. La Ville est tenue de veiller à la propreté du passage.

En date du mardi 10 décembre, mes services se sont rendus sur place et ont constaté qu'aucun pavé ne manquait ou n'était déchaussé. Le passage semblait donc en parfait état. Nous avons par ailleurs eu un échange à ce sujet avec M. Glaus, qui nous a indiqué être particulièrement attentif à l'état des accès piétons dans le secteur.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Molinari concernant le suivi des amendements votés lors de l'adoption du préavis du PLQ Etoile 1

La délibération amendée a été transmise par les services à la Direction PAV au lendemain de son entrée en force, lui demandant de porter toute son attention aux demandes du Conseil municipal.

Le Plan du PLQ 30004, dans sa version validée par le Conseil d'Etat, correspond au plan soumis au Conseil municipal. Ainsi il mentionne la conservation de la maison Baron (sans l'annexe) et de la végétation existante à l'Est de cette dernière, à maintenir, et à renforcer à l'Ouest de la villa. Des études en cours portent sur le maintien et/ou l'intégration d'activités culturelles diverses dans l'ensemble du périmètre de l'Etoile, dont tout particulièrement la maison Baron.

Le périmètre d'implantation du futur ilot A empiète partiellement sur l'annexe de la maison Baron. Les services communaux veilleront à ce que l'objectif de maintien de l'ensemble de la maison et de ses annexes soit formellement inscrit dans le cahier des charges qui sera élaboré par le Canton pour choisir le superficiaire qui développera cet ilot.

La pleine terre au cœur de l'ilot A est d'ores et déjà exigée par le PLQ en force, ce qui permettra d'y maintenir et/ou d'y planter des arbres majeurs. Le cœur de l'ilot B quant à lui doit être majoritairement végétal et planté avec différentes strates de végétaux. Le règlement de quartier autorise des constructions sur la totalité de son sous-sol, pour autant que la surface plantée sur dalle présente au moins 1,2 mètre de terre sur minimum 60% de la surface du cœur d'ilot. Il demande en outre de prévoir des arbres majeurs, tant en cœur d'ilots que le long de la Drize.

De même, le règlement stipule que les emprises des parkings doivent être coordonnées avec le projet des aménagements extérieurs, notamment concernant les conditions de plantation d'arbres de haute-tige. Leur présence ou non sera dûment contrôlée dans le cadre des plans paysagers d'ensemble, qui devront être soumis notamment au préavis communal, conjointement à la requête en autorisation de construire.

Tant pour l'îlot A que pour l'îlot B, les aménagements extérieurs autour des îlots seront cédés à la Commune, une fois réalisés par les privés. Dans le cadre du projet qui devra être approuvé par la Commune, les services municipaux porteront une attention toute particulière aux demandes formulées par le Conseil municipal concernant la juste gestion de l'éclairage nocturne.

Les services ont immédiatement transmis aux représentants de la banque Pictet la demande d'attention à porter aux matériaux de déconstruction de l'immeuble le long des Acacias, en relation avec l'OPS.

Enfin, la question de la mobilité douce est actuellement à l'étude avec la Direction PAV et l'OCT, sachant que tant l'axe majeur de mobilité douce Est-Ouest (avenue de la Praille) que l'axe Nord-Sud (le long de la Drize) se croisent à l'Etoile. Si le principe en est acquis, c'est dans le cadre du développement des projets des deux îlots que les trajets piétons et cyclistes seront précisés, en coordination avec les flux d'usagers générés par les usagers-mêmes des deux îlots.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite de Mme Decnaeck qui souhaitait savoir si la commune pouvait apporter un soutien à un nouveau centre dentaire, le « CENTRE DENTAIRE CAROUGE »

Le « CENTRE DENTAIRE CAROUGE » est une société anonyme inscrite au registre du commerce cantonal sous la raison sociale ABMP SA.

De fait, l'équité de traitement dont la commune doit faire preuve dans son action, interdit de réserver au « CENTRE DENTAIRE CAROUGE » un traitement différent de celui réservé aux autres acteurs économiques présents sur le territoire communal.

Ainsi, il est impossible pour la commune d'allouer au « CENTRE DENTAIRE CAROUGE » un soutien au niveau signalétique ou communicationnel spécifique.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite de Mme Marti sur la limitation des perturbateurs endocriniens dans les espaces de vie infantine

Pour rappel, Mme Marti demandait si une réflexion était menée à Carouge autour de cette problématique, que ce soit dans les crèches et/ou par la coordinatrice de la petite enfance. Si tel était le cas, elle souhaitait savoir ce qui était mis en place et si la commune avait connaissance du guide pratique édicté par la ville de Lausanne et qui est en accès libre. Dans le cas contraire, Mme Marti invitait la commune à réfléchir à la problématique et à mettre en œuvre ce guide.

La réponse est la suivante

Depuis plusieurs années, les consommateurs s'inquiètent de plus en plus de ce qui compose leur alimentation, les produits d'hygiène, de cosmétique, de ménage et de santé. Parmi de nombreuses molécules susceptibles d'avoir un impact sur la santé, les perturbateurs endocriniens font partie de ces substances nocives mais invisibles que l'on peut trouver dans les produits de la vie quotidienne. Bien qu'encore méconnus quant à leur niveau d'impact sur

la santé, les perturbateurs endocriniens sont aujourd'hui au cœur des débats en matière de santé et d'environnement.

Les enfants en pleine croissance et donc soumis à un système hormonal travaillant à plein régime sont les plus susceptibles d'être impactés par ces substances. Les structures d'accueil de la petite enfance, dans leur mission de prévention, se doivent dès lors de promouvoir des lieux d'accueil (que ce soit les matériaux, les espaces, le matériel de jeu, les objets, les produits d'hygiène et de soin, les produits de nettoyage et ménagers, les aliments) qui puissent appliquer le principe de précaution auprès de cette population particulièrement fragile.

Les démarches entreprises ont été les suivantes. Au début du mois d'octobre 2019, la responsable du secteur petite enfance prend connaissance d'un reportage de la RTS sur la démarche de la ville de Lausanne et envoie ce reportage, ou plutôt le lien, à toutes les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la ville de Carouge pour les rendre attentives à la problématique et en informant d'une discussion à venir à ce propos.

La responsable du secteur petite enfance recommande, en octobre 2019, à toutes les crèches et jardins d'enfants certains produits afin de promouvoir une utilisation de produits locaux, respectueux de l'environnement et naturels dans leur composition. Au mois de novembre, le guide pratique édicté par la ville de Lausanne, qui s'intitule « Perturbateurs endocriniens : de la sensibilisation à l'action », est envoyé à toutes les structures d'accueil carougeoises de la petite enfance ainsi qu'à l'agenda 21 de la ville de Carouge.

En séance des directions, un point a été fait courant novembre par la responsable petite enfance, où le guide a été distribué et un échange a eu lieu avec les équipes. Il a été question de l'information aux parents et de la prévention et des réflexions à mener sur les mesures à mettre en place. Les acteurs impliqués sont agenda 21, les structures d'accueil de la petite enfance (que ce soit les directions, les équipes éducatives, le personnel de maison, les lingères et les cuisiniers) et le secteur de la petite enfance.

Concernant ce qui se fait déjà, nous n'avons quasiment plus de micro-ondes au sein des structures d'accueil, les biberons sont en verre ou sans bisphénol, et les produits d'hygiène et de soins sont concernés (lavettes, lingettes sèches et eau, liniment, réflexion sur les crèmes solaires, etc.).

La suite des travaux est la suivante : nous allons afficher les recommandations du guide dans les espaces concernés (espaces de vie, de soins, de change et cuisine, notamment), traiter cette problématique avec les équipes et proposer des mesures concrètes à discuter en séance de direction avec le secteur de la petite enfance, et communiquer aux parents sur les mesures prises.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Supporters éméchés et prévention, présence des polices cantonales et municipales

Lors du derby opposant au stade de la Praille les clubs Genève Servette FC et Bâle, un groupe de supporters genevois s'est rendu au terme de ce match, le samedi 23 novembre 2019, dans l'un des bars de la rue Vauthier. Quérulent, ce groupe a pris possession des lieux et a invectivé les consommateurs toute la soirée. L'un d'entre eux, boxeur de son état et pourvu de bagues à sa main droite, en a profité pour refaire le portrait de l'un des jeunes présents, lequel a subi des séquelles graves au visage qui risquent de le défigurer à vie. Il y

aurait eu en tout trois blessés graves partis en ambulance lors de cette soirée, où certains supporters auraient fait usage de tessons de bouteilles dans des bagarres, ceci de minuit à deux heures du matin.

Ma question porte sur le dispositif mis en place lors de tels matchs, d'une part par la police cantonale et d'autre part par la police municipale. Compte tenu du programme annuel des rencontres organisées au stade de la Praille quels sont les effectifs respectifs engagés ? Pourrait-on dans ces soirées d'après match faire des rondes de police préventive, montrant ainsi une présence propre à dissuader certains casseurs ?

Questions orales

Mme Uldry : Tente

La question de Mme Uldry concerne la tente située sur la place du Tempe, en bas de la boulangerie-pâtisserie « Wolfisberg ». Les exploitants font environ 100 à 150 services par jour, mais ils n'ont pas de point d'eau, alors que la bouche d'eau est située juste derrière la tente. Ils doivent amener toute la vaisselle dans les bistrotts voisins qui sont d'accord de la leur laver. Mme Uldry souhaite savoir pourquoi ils n'ont pas de point d'eau, ne serait-ce que pour se laver les mains, pour une question d'hygiène.

Mme Lammar signale que le point d'eau se situe sous le plancher qui a été posé. Avant l'installation de la tente, les Intérêts de Carouge ont été rendus attentifs au fait qu'il n'y aurait pas d'eau et ont accepté cet état de fait. Bien sûr, à l'usage, ils se sont rendu compte qu'il était compliqué de gérer une buvette sans eau et ont effectué des demandes auprès de la commune. Or, il aurait fallu démonter l'entier du plancher pour accéder au point d'eau, sans parler des problématiques de gel. Ces dernières auraient pu être résolues, mais c'était aux Intérêts de Carouge de faire la demande en amont. Mme Lammar ajoute qu'il a été proposé de tirer un peu d'eau de la fontaine de la place du Temple, ce qui n'a pas été possible puisque cette eau n'est pas potable. En effet, la commune refuse de prendre la responsabilité de donner de l'eau non potable à une buvette. Tout cela a été spécifié tant aux Intérêts de Carouge qu'aux personnes qui exploitent la buvette durant ces fêtes.

Mme Uldry : Musiciens

Mme Uldry relève qu'à une époque, certains musiciens se produisaient pendant le marché ou la brocante, notamment. Elle souhaite savoir si les musiciens qui voudraient venir jouer à Carouge par exemple lors de ces manifestations, pour animer cette place, doivent obtenir une autorisation, même s'ils sont rémunérés uniquement au chapeau.

Mme Uldry profite d'avoir la parole pour rappeler qu'elle a posé une question écrite il y a deux mois sur l'hygiène au parc de jeux du Clos de la Fonderie et qu'elle n'a toujours pas eu de réponse.

Mme Lammar confirme que les musiciens doivent avoir une autorisation pour jouer sur le domaine public. Lors de la dernière fête de la musique, la commune avait voulu simplifier les procédures et faire en sorte que les musiciens s'approprient le domaine public, raison pour laquelle il n'avait pas été nécessaire de demander des autorisations pour ce week-end-là. Mais autrement, les musiciens doivent effectivement demander une autorisation pour jouer dans la rue.

Concernant la deuxième remarque de Mme Uldry, M. Walder relève que si une réponse n'est pas apportée à une question écrite, c'est parce que les services y travaillent encore. Si tout va bien, Mme Uldry aura une réponse lors du prochain Conseil municipal.

M. Monney : Séance d'information sur les élections municipales pour les étrangers qui sont établis en Suisse depuis huit ans

M. Monney rappelle qu'en 2005, les Genevois accordaient le droit de vote sur le plan communal aux étrangers établis depuis plus de huit ans sur le territoire helvétique. Malheureusement, seuls 27% des 84'000 électeurs concernés s'étaient déplacés aux urnes lors des dernières élections municipales, en 2015. Suite à ce constat, M. le Conseiller d'État Thierry Apothéloz, en charge de la cohésion sociale, lançait il y a quelques semaines une campagne de mobilisation avec l'ambition de faire grimper ce taux au même niveau que celui des Suisses. Cette campagne d'information se déroulera en début d'année prochaine *via* des affiches et des *flyers* en plusieurs langues, dans la rue et dans les transports publics genevois. Des courriers seront aussi envoyés directement aux étrangers. La commune a-t-elle prévu une séance d'information pour les personnes concernées, afin de leur présenter les enjeux de la vie politique municipale et les modalités de vote ?

Mme Lammar répond que, comme lors des dernières élections, la commune organisera des séances d'information pour les nouveaux électeurs. Celles-ci auront lieu le lundi 2 mars en soirée et le samedi 7 mars en matinée, afin que chacun ait la possibilité d'y participer.

M. Monney souhaite savoir si, lors de ces séances d'information, les partis en lice pour le Conseil municipal pourront se présenter, comme cela avait été le cas par le passé, sauf en 2015 lui semble-t-il.

Mme Hiltbold répond que la commission de l'Intégration en a discuté et a préconisé de permettre aux partis d'avoir une affiche et quelques représentants (environ trois personnes) par séance. Sauf erreur, c'est ce qui avait été fait lors des dernières élections municipales.

M. Barthassat : Parcelle chemin de Pinchat

M. Barthassat souhaite des nouvelles du projet relatif au terrain que la commune avait acquis au chemin de Pinchat et qu'elle comptait donner en droit de superficie à des coopératives. Un PLQ était en force et il était prévu de mettre en place le concours pour la fin de l'année, sauf erreur. Avec d'éventuelles modifications du PLQ ou l'élaboration d'un nouveau PLQ, la situation est devenue confuse. Il semble à M. Barthassat qu'il s'agissait de réaliser cinquante appartements, avec des loyers très attractifs. Dès lors, il conviendrait d'avancer un peu plus rapidement.

Mme Lammar rappelle que le sujet avait été abordé en commission. La commune s'était laissé six mois pour consulter les voisins sur une implantation différente du PLQ. Cette information avait été donnée en commission au début de l'été. Le délai de six mois est donc respecté.

M. Barthassat en conclut qu'il devra reposer sa question le 15 ou le 20 janvier prochain. Le Conseil administratif peut-il malgré tout apporter ce soir quelques précisions sur les consultations des voisins ? Ou alors, une commission sera-t-elle prochainement informée sur le sujet ?

M. Walder explique que le service de l'urbanisme et le canton étudient dans quelle mesure le PLQ pourrait être modifié, bien sûr en discussion avec les voisins, pour mieux correspondre à l'image directrice qui a été présentée en commission. S'il s'avère qu'un développement différent est impossible sans passer par un nouveau processus de PLQ, le Conseil administratif procèdera à la mise au concours pour les coopératives d'habitation sur la base du PLQ actuel. Et si, d'aventure, des modifications étaient apportées au PLQ que le Conseil municipal a approuvé ou à la mise à disposition à des coopératives d'habitation, que le

Conseil municipal a également approuvée, le Conseil administratif reviendra devant ce dernier. Le Conseil administratif devrait être fixé sur ces questions au tout début de l'année.

M. Barthassat

M. Barthassat croit savoir que Mme Lammar a rencontré US Carouge il y a quelque temps au sujet d'un partenariat avec Etoile Carouge pour mettre en place une école de foot pour les plus jeunes. En effet, Etoile Carouge ne prend les enfants qu'à partir de 7 ans, alors que les enfants de 5 ou 6 ans ont souvent aussi envie de faire du foot. Comme toute association culturelle ou sportive, US Carouge a besoin de quelques sous, sauf erreur environ CHF 10'000.-. Mme Lammar peut-elle donner quelques précisions sur cette rencontre, le cas échéant lors d'une commission des Sports ?

Mme Lammar indique que le projet a été présenté au Conseil administratif par US Carouge et Etoile Carouge. Le Conseil administratif se réjouit de ce partenariat entre les deux clubs. Le comité d'Etoile Carouge ayant démissionné pour le mois de juin, une assemblée générale extraordinaire aura lieu prochainement, probablement en février ou en mars, pour élire un nouveau comité. Il s'agira de voir dans quelle mesure le nouveau comité souhaitera poursuivre ce projet. En tout cas, à ce jour, les deux clubs ont la volonté d'aller de l'avant. Mme Lammar n'a pas été saisie d'une demande formelle d'augmentation de subvention par rapport à ce projet, mais une telle demande sera étudiée, le cas échéant. Ce sera peut-être l'occasion d'en discuter en commission des sports, comme le propose M. Barthassat.

M. Morex : Patinoire

Sans doute personne dans cette assemblée n'a oublié que, lors du Conseil municipal de décembre l'année passée, M. Morex se déplaçait en chaise roulante parce que momentanément handicapé. Lors de ce même Conseil, il avait fait remarquer qu'il n'y avait pas de toilette pour handicapés à la patinoire. On lui avait répondu que le nécessaire serait fait pour la nouvelle saison. Bien évidemment, il s'est rendu à la patinoire cette saison. Il a constaté que l'ancienne roulotte, qui comportait plusieurs compartiments pour messieurs et plusieurs compartiments pour dames, mais aucun pour handicapés, avait été remplacée par une roulotte avec un seul WC messieurs et un seul WC dames, ce qui, les jours de grande affluence, pose quelques problèmes – sans compter les odeurs dans le compartiment hommes puisque l'urinoir n'a pas d'eau. En revanche, il y a effectivement un WC handicapés. Mais pour s'y rendre, il faut franchir une rampe de 20°. Grimper avec une chaise roulante une pente pareille et arriver devant la porte où il est marqué « Veuillez chercher la clé à la buvette », cela signifie qu'il faut redescendre, retourner à la buvette, demander la clé, revenir, regrimper (avec la clé entre les dents parce qu'il faut s'accrocher à la poignée), ouvrir la porte, pour finalement être obligé de redescendre parce que la porte s'ouvre contre soi. M. Morex espère que la porte n'est pas à fermeture automatique, sinon l'on n'arrivera jamais à aller aux toilettes. Plaisanterie à part, ne serait-il pas possible de rouvrir le WC handicapés situé entre l'ascenseur et la roulotte, qui a une pente douce mais qui est fermé ?

Mme Lammar répond que la problématique sera étudiée, avec un besoin d'autant plus urgent que l'intervention de M. Morex semble presque relever du vécu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.